



## Liste des accords, conventions, actions depuis 2007

### Accords et Conventions :

1) Convention cadre entre l'UNAPL et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, signée le 2 décembre 2011.

**Objectif :** Assurer la promotion des professions libérales dans les Universités.

2) Accord cadre national entre l'UNAPL et Pôle emploi, signé le 6 octobre 2011.

**Objectif :** Mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises libérales, tout en participant à la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi.

3) Charte de la Diversité, signée le 8 septembre 2011.

**Objectif :** Contribuer à lutter contre la discrimination et à promouvoir la diversité dans le secteur d'activités des professions libérales.

4) Accord « Les professions libérales : dynamiser les ressources humaines du secteur et accompagner le développement de l'emploi », signé le 4 novembre 2010, entre l'UNAPL et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi).

**Objectif :** Favoriser le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur des professions libérales.

5) Convention relative à l'Emploi des Jeunes des Quartiers, signée le 27 novembre 2008 entre l'UNAPL, Laurent Wauquier (Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi) et Fadela Amara (Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville).

**Objectif :** Offrir aux jeunes des quartiers prioritaires des perspectives de développement des compétences et d'insertion dans l'emploi. Engagement inscrit dans le cadre du plan « Espoir Banlieues » lancé en février 2008.

6) Le 29 mai 2008, un accord cadre national entre l'UNAPL et le Ministère de l'Education Nationale (Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale).

**Objectif :** Accord portant sur l'information, l'orientation et la formation des jeunes et visant à promouvoir le secteur des professions libérales auprès des jeunes, des enseignants et des conseillers d'orientation...

7) **Accord cadre national UNAPL / ANPE / UNEDIC**, signé le 30 janvier 2008 entre l'UNAPL, Christian Charpy (directeur général de l'ANPE) et Jean-Luc Bérard (directeur général de l'UNEDIC).

**Objectif :** mieux satisfaire les besoins en recrutement de personnels qualifiés des entreprises du secteur des professions libérales. Accord qui n'a pas été suivi d'effet.

8) Le 15 février 2007, un **accord cadre national pour le développement de la validation des acquis de l'expérience**, entre l'UNAPL et le Ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes (Gérard Larcher).

### **Nomination de l'UNAPL dans diverses instances de réflexion :**

1) **Présence de l'UNAPL au COCT** (Conseil d'Orientation sur les Conditions de travail).

**Objectif :** Placé auprès du Ministre chargé du travail, le COCT remplace le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Professionnels dans lequel l'UNAPL n'était pas présente. Le décret du 25 novembre 2008 met en place le COCT et nomme explicitement un représentant de l'UNAPL au Comité Permanent présidé par le ministre.

2) **Présence de l'UNAPL à la Commission Label Diversité**

**Objectif :** Promouvoir la diversité dans les entreprises.

3) **Présence de l'UNAPL au Haut Conseil de la Famille**

**Objectif :** Créé par un décret du 31 octobre 2008 et placé sous la présidence du 1<sup>er</sup> ministre ce Haut Conseil a vocation à animer le débat public sur la politique familiale, formuler des recommandations, avis et proposer des réformes et à mener des réflexions sur le financement de la branche famille de la SS.

4) **Présence de l'UNAPL au Haut Conseil du Dialogue Social**

**Objectif :** installé en mars 2008, ce Haut Conseil est chargé de veiller à la mise en œuvre des nouvelles règles de représentativité des organisations

syndicales, issues de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

## **5) Présence de l'UNAPL au COPILOR**

**Objectif** : Comité de pilotage des régimes de retraite.

### **Divers :**

#### **1) Régime de l'auto-entrepreneur**

Créé en janvier 2009, il se caractérise par des démarches administratives ainsi qu'une gestion sociale et fiscale simplifiées.

A ce jour, près de 800 000 auto-entreprises ont été créées, dont 30% classé dans le champ des professions libérales.